



CBD sans THC : comment vérifier qu'un produit est conforme?

Par marielle

Salut à tous

Je me pose une question sur les produits au CBD annoncés comme étant "sans THC". J'ai vu que de plus en plus de boutiques mettent cette mention en avant, mais je me demande ce que cela signifie réellement d'un point de vue juridique.

Est-ce qu'il existe une définition légale précise du "sans THC" ou est-ce plutôt un argument commercial ?

En tant que consommateur, comment peut-on vérifier qu'un produit est bien conforme et qu'il n'y a pas de risque en cas de contrôle ou de litige ?

Est-ce que les analyses de laboratoire suffisent ou y a-t-il d'autres éléments auxquels il faut faire attention avant d'acheter ?

Si certains d'entre vous connaissent bien la réglementation ou ont déjà eu l'occasion de se renseigner sur le sujet, je serais vraiment intéressé par vos avis. J'aimerais comprendre ce qui est prévu par la loi avant de faire confiance aux informations affichées par les vendeurs.

Merci d'avance pour vos éclairages.